



Aix en Provence

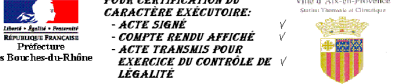
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.406**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-29092- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : DENOMINATION DU BOULODROME ET DU TERRAIN MULTISPORTS DE L'ESPACE UGHETTI A LUYNES.

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

OM/8852

13.01

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Danièle BRUNET

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : DENOMINATION DU BOULODROME ET DU TERRAIN MULTISPORTS DE
L'ESPACE UGHETTI A LUYNES.

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le terrain multisports et le terrain de boules aménagés à l'espace Ughetti, rue André Claverie à Luynes, sont des lieux de convivialité accueillant un public nombreux, de tous âges, amateurs de sports collectifs et de jeux de boules.

Afin de leur conférer une identité propre, il convient de dénommer chacun de ces deux équipements.

En ce qui concerne le boulodrome, il vous est proposé de le dénommer « Boulodrome Marcel GORTAN ».

Marcel Gortan est né le 23 décembre 1930 à Montrin, petit village situé à quelques kilomètres de Périgueux en Dordogne. Arrivé à Luynes à l'âge de 2 ans, il ne quittera plus le village.

Marcel Gortan est un grand amateur de pétanque. Il intègre la boule luynoise dont il devient président en 1966. Il occupera cette fonction avec dévouement, compétence et beaucoup de gentillesse et de diplomatie jusqu'en 1991. Le 16 décembre 1995, il décède brutalement lors de l'assemblée générale de la nouvelle société bouliste qui porte, depuis 1996, le nom d'Amicale Bouliste de Luynes.

Président de la boule luynoise durant un quart de siècle, Marcel Gortan a laissé le souvenir d'un homme discret, sympathique, fidèle en amitié et dévoué à la cause de son village.

Concernant le terrain multisports, il vous est proposé de le dénommer « Terrain multisports Marcel BOZANO ».

Marcel Bozano est né à Marseille le 23 septembre 1936. En 1944, il vient habiter à Aix, puis à Luynes.

Il va devenir un acteur bénévole important de la vie associative luynoise : au club de football Luynes Sports, où il s'occupe des équipes de jeunes et de seniors, et exerce des fonctions d'arbitre et de membre du comité de direction durant de nombreuses années, au comité d'animation et de promotion, à l'union cycliste de Luynes où il est membre du comité de direction pendant une année, au comité des feux et fûets, auprès des enfants dont il assure la sécurité à la sortie des écoles, et au sein de l'Amicale bouliste de Luynes, en tant que membre du conseil d'administration pendant de nombreuses années. Passionné de football, il était également abonné à l'Olympique de Marseille, ne manquant aucun match.

Le 25 mars 2013, Marcel Bozano décède. Il laisse un grand souvenir dans le monde associatif du village.

C'est pourquoi, afin de leur rendre hommage, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** ces deux dénominations.

2013.406 - DENOMINATION DU BOULODROME ET DU TERRAIN MULTISPORTS DE L'ESPACE UGHETTI A LUYNES.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**